



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adjoints d'enseignement

Question écrite n° 73961

## Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation injuste que connaissent actuellement les adjoints d'enseignement. En effet, le décret de 1989, s'il a permis leur intégration dans le corps des certifiés, n'a pas prévu de reconstitution de carrière. Dans ces conditions, ils ne peuvent prétendre à l'indice normalement reconnu à tous les professeurs certifiés. Ces quelque 40 000 enseignants demandent que cette injustice soit réparée, par l'attribution d'une bonification d'ancienneté et par l'élargissement des possibilités d'accès à la hors-classe. Il lui demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises afin de répondre à cette légitime demande.

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73961

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mars 2002, page 1354